

16 décembre 2025

Réseau électrique saturé : le MR agit maintenant pour garantir l'avenir économique de la Wallonie

Post RS

Des projets d'entreprises sont bloqués chaque semaine par un réseau électrique saturé en Wallonie. Le MR agit : avec le décret « flexibilité », nous débloquons immédiatement des raccordements. Mais l'enjeu va bien au-delà : il faut réformer en profondeur l'accès à la puissance, anticiper, investir dans le réseau et mettre fin aux logiques dépassées. Nous y travaillons. Un réseau électrique performant, c'est la condition de l'avenir économique, énergétique et industriel de la Wallonie.

Abstract :

- *La Wallonie est confrontée à une réalité préoccupante : la saturation du réseau électrique bloque aujourd'hui de nombreux projets d'entreprises, d'extensions et d'investissements, avec de nouveaux cas chaque semaine. Cette situation résulte d'un manque d'anticipation face à l'électrification rapide des usages (mobilité, stockage, data centers, industrie). Sans renforcement du réseau et sans meilleure gestion de la puissance disponible, ni la transition énergétique ni le développement économique ne seront possibles.*
- *Face à l'urgence, une première réponse concrète est apportée par le décret "flexibilité en prélèvement", qui permet d'accorder de nouveaux raccordements via des contrats flexibles, notamment pour les batteries et les bornes de recharge. Cette mesure vise à débloquer rapidement une partie significative des projets actuellement en attente, tout en garantissant que la flexibilité prendra fin lorsque le réseau sera renforcé. Des résultats concrets sont attendus, en particulier chez ORES et RESA.*
- *Le problème est également structurel et le MR travaille à une réforme en profondeur du modèle d'accès à la puissance. La logique du « premier arrivé, premier servi » atteint ses limites. Elle doit évoluer vers une approche fondée sur l'anticipation, la priorisation des usages, la lutte contre les réservations abusives de puissance et le développement de mécanismes de flexibilité commerciale.*
- *Enfin, le renforcement du réseau nécessitera des investissements importants. Le MR refuse que ceux-ci soient automatiquement répercutés sur la facture des citoyens. La question de la responsabilité des actionnaires des GRD – communes et provinces – est centrale : on ne peut durablement percevoir des dividendes sans investir dans l'outil. Cette réflexion ouvre le débat sur une gouvernance plus cohérente du réseau, y compris la piste d'un GRD unique wallon, prévue dans l'accord de Gouvernement.*
- *Conclusion : le MR agit à la fois dans l'urgence pour débloquer les projets actuels et structurellement pour garantir un accès durable, maîtrisé et équitable à la puissance électrique, condition indispensable à l'avenir des communes, des citoyens et des entreprises.*

ARGUMENTAIRE



1. Constat : un coup de frein

La Wallonie est confrontée à une réalité nouvelle qui ne peut être ignorée : des dizaines d'entreprises sont bloquées dans leurs projets d'implantation ou d'extension à cause de la saturation du réseau. De nouveaux cas sont à dénombrer chaque semaine.

- **Manque d'anticipation:** L'électrification rapide de nos usages (data centers, stockage, mobilité...) n'a pas été suffisamment anticipée dans les plans d'investissement précédents des GR.
- **Avertissement réaliste :** « le tout, partout, tout le temps » (...), c'est fini. Il faut pouvoir le dire et parler vrai.
- **Notre responsabilité :** sans un renforcement réseau, en maîtrisant le coût pour le consommateur et une gestion plus efficace, il n'y aura ni transition énergétique, ni redéploiement économique.

2. Une solution dans l'urgence : le décret "flexibilité"

La Ministre wallonne de L'Energie, Cécile Neven, a, face à l'urgence, initié une action rapide. Le vote en plénière, ce jeudi 18 décembre, du **décret "flexibilité en prélevement"** est la **première réponse concrète pour débloquer immédiatement** une partie des projets en file d'attente.

Son objectif est d'accorder de nouveaux raccordements en permettant de conclure des contrats de raccordement flexibles. Ce type de contrat est particulièrement pertinent pour des batteries, ainsi que pour des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Deux niveaux de flexibilité introduits :

Catégorie	Description	Champ d'Application	Fin des Conditions
Flexibilité	Permet de flexibiliser les usagers dans les zones saturées (capacité limitée).	Futurs raccordements et demandes déjà introduites sans contrat.	Les conditions de flexibilité doivent prendre fin quand le réseau est renforcé .
Flexibilité Stockage (batteries)	Permet de flexibiliser le stockage dans toutes les zones (saturées ou non).	Futurs raccordements et demandes déjà introduites sans contrat.	Les conditions ne prennent pas fin, mais sont adaptées en fonction de l'état du réseau .

Résultats concrets :

Ce décret devrait lever une partie significative des blocages.

Pour les batteries :

- **ORES** : la majorité des projets de batteries bloqués se verront offrir des contrats avec raccordement flexible à l'entrée en vigueur du décret.
- **RESA** : la majorité de la capacité des projets en attente pourra profiter de contrat flexible.

ARGUMENTAIRE



Investissements des Gestionnaires de Réseau (GRD) :

Pour garantir le renforcement du réseau, la Ministre de l'Energie s'assure que les subventions aux GRD servent effectivement le citoyen. Dans le cadre du décret, il sera également établi que tout bonus tarifaire des GRD sera désormais transformé systématiquement en "passif régulatoire" (une dette tarifaire en faveur des utilisateurs) au lieu d'être remboursé.

Le MR renforce également le contrôle de la CWaPE sur le caractère « **raisonnable** » de ces investissements.

3. Réforme structurelle: pour un accès durable à la puissance

Le MR insiste toutefois : l'approche actuelle n'est plus adaptée. Le décret est une première étape, pas une solution définitive. La **réforme globale**, en cours d'élaboration, constitue une réponse globale nécessaire pour l'avenir énergétique (et économique) de la Wallonie.

- **Fin d'une logique dépassée** : Le MR mettra fin au principe du « **premier arrivé, premier servi** ».
- **Prendre les devants** : Nous devons passer à une logique d'**anticipation et d'alignement**, où l'aménagement du territoire, les priorités économiques et les infrastructures... sont coordonnés.

Axes de la réforme globale (Travaux Task Force jusqu'en 2026) :

1. Segmentation et priorisation des usages :

- Créer des files d'attente par type d'usage (segmentation) et définir des usages prioritaires (priorisation).

2. Chasse aux projets fantômes :

- Lutter contre les réservations de puissance multiples et abusives qui bloquent inutilement la capacité disponible.

3. Flexibilité commerciale :

- Inciter les GRD à développer et mettre en œuvre des projets de flexibilité commerciale qu'ils pourront activer sur le réseau de distribution.

4. Soutien à l'investissement

1. Maîtriser la facture

- Les besoins de financement pour les investissements des GRD sont colossaux pour maintenir le rythme et renforcer le réseau.
- Cependant, le MR **exclut d'évoquer d'emblée le report** de ces investissements **sur la facture des citoyens**, malgré les annonces faites par certains acteurs.

2. Dividendes et responsabilité des actionnaires (communes + provinces)

ARGUMENTAIRE



- La Région wallonne n'est pas actionnaire des GRD ; ce sont historiquement les communes et les provinces qui détiennent ces outils stratégiques.
- La Ministre en appelle à la responsabilité: « on ne peut répondre présent pour encaisser des dividendes pendant des années, puis être absent pour investir. ».
- **La position de refus d'investir de certains mandataires locaux montre que le fonctionnement historique du service public de distribution a atteint ses limites.**
- Pour répondre aux enjeux d'accès à la puissance et de coût de l'énergie, **la vision** sur les investissements réseaux **doit être globale**. L'accord de Gouvernement anticipe les évolutions nécessaires et propose la mise en place d'un **GRD unique** sur le territoire wallon.
- La montée au capital des GRD par la Wallonie mérite d'être étudiée. Après analyse, la Ministre fera remonter cette question au Gouvernement.
- **Un réseau performant est une condition indispensable** pour les citoyens et les entreprises, ainsi que pour la transition de toute une Région. Il est de notre responsabilité, tous niveaux de pouvoirs confondus, de travailler en ce sens.

5. Conclusion

Le réseau électrique doit être renforcé. Le MR est le moteur d'une double action : dans l'urgence et structurelle. Nous levons les freins aujourd'hui avec le décret qui autorise les contrats flexibles, et nous garantissons l'accès durable à la puissance pour les citoyens et les entreprises de demain avec la réforme globale.

Pour répondre aux enjeux d'accès à la puissance et de coût de l'énergie, le MR réaffirme que la vision sur les investissements réseaux doit être globale. L'accord de Gouvernement wallon anticipe les évolutions nécessaires et propose la mise en place d'un GRD unique sur le territoire wallon.